



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC  
SEANCE DU 25 MAI 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le 25 mai à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	14/05/2024
En exercice	14	Date de la séance	25/05/2024
Présents	10	Heure de la séance	9H30
Votants	13	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne		X	BEC Dominique
HAGUENIN Mélanie		X	MAUBERT-SBILE Karine
HAUCHARD Béatrice		X	REBEL Cyril
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	GISTAIN Marie-Angèle
----------------------	----------------------

**N° 2024/24-2505 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L' ATTRIBUTION DU FONDS DÉPARTEMENTAL  
D'AIDE À L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2024**

Monsieur le Maire précise que le Département de la Gironde aide les communes sur des projets d'investissement dans le cadre du FDAEC. Chaque canton dispose d'une enveloppe financière annuelle qu'il répartit entre chaque commune selon une clé de répartition approuvée par les maires du canton.

Cette année avec la baisse des droits de mutation, le fonds départemental est en baisse de 51 % par rapport à l'année 2023.

La contribution du Département de la Gironde dans le cadre de ce fonds d'aide, et selon les critères fixés pour les communes du canton, est attribuée pour la commune de Vérac, pour un montant de 4 687 €.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 033-213305428-20240525-2024242505-DE

Berger-Levrault

Les crédits pour le programme de travaux mentionnés ci-dessous sont inscrits au budget 2024.

## DÉCISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement de la dotation FDAEC 2024 pour un montant de 4 687 euros ;
- AUTORISE l'engagement des travaux tel qu'indiqué ci-dessous :

Désignation	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEURS	MONTANT TTC
Construction du service technique municipal	346 216,00 €	415 459,20 €	ETAT - DETR 2024	121 175,60 €
			DEPARTEMENT - FDAEC 2024	4 687,00 €
			COMMUNE	289 596,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>346 216 €</b>	<b>415 459,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>415 459,20 €</b>

**VOTE :** CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 13

Le Maire,  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Fait et délibéré le 25 mai 2024

Le Maire,  
Dominique BEC

A Vérac, le 28 mai 2024

Pour copie conforme,

